

REGLEMENT PARTICULIER

1ers JEUX CYCLISTES Ecole de Cyclisme du Madinina Bikers, 2020

Art 1 : Le Madinina Bikers organise ses 1ers Jeux Cyclistes, Ecole de cyclisme, pour ses licenciés de 7 à 14 ans, nés entre 2013 et 2006, Filles et Garçons (Poussins à Minimes). Quelques dérogations peuvent être accordées par l'organisation (âge, coureurs invités).

Art 2 : Ces Jeux Cyclistes sont composés de 6 Manches, une par mois, de 7 heures à 10 heures. Une remise de prix aura lieu lors de la 6^{ème} et dernière manche au mois de juin.

Manche 1 : dimanche 26 janvier, piste de Ducos ;

Manche 2 : mercredi 26 février, piste du Lamentin, stade Yves Adèle ;

Manche 3 : dimanche 15 mars, piste du Lamentin, stade Yves Adèle ;

Manche 4 : dimanche 5 avril, piste du Lamentin, stade Yves Adèle ;

Manche 5 : dimanche 17 mai, piste du Lamentin, stade Yves Adèle ;

Manche 6 : dimanche 21 juin, piste du Lamentin, stade Yves Adèle.

Art 3 : Chaque manche est composée de diverses épreuves, Piste et Ecole de cyclisme, type TFJC (Trophée de France des Jeunes Cyclistes).

Art 4 : Pour chaque épreuve, des points sont attribués selon le barème suivant, du 1^{er} au 41^{ème} :

1^{er} : 50 points

2^{ème} : 45 points

3^{ème} : 40 points

4^{ème} : 38 points

5^{ème} : 37 points,.....

41^{ème} : 1 point.

En cas d'égalité dans une épreuve, le plus jeune sera classé avant.

Un classement par manche est effectué en faisant le total de chaque épreuve. En cas d'égalité, le plus jeune sera classé avant.

Le classement final des Jeux Cyclistes sera effectué en faisant le total de chaque manche. En cas d'égalité : 1) le coureur ayant participé au plus grand nombre de manche sera classé avant. En cas de nouvelle égalité 2) le plus jeune sera classé avant.

Art 5 : Le comité d'organisation est composé des Cadres Techniques, du Secrétariat et des Arbitres.

La décision du jury des arbitres est sans appel.